



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

*Présentation des orientations  
budgétaires pour l'année 2026*

Le 26-03-2026

Année 2026



## Table des matières

INTRODUCTION .....	2
Objet et contexte du rapport d'orientation budgétaire .....	2
Le contexte économique et financier .....	3
Le contexte économique national.....	3
Le contexte règlementaire.....	3
Le contexte local.....	4
La section de fonctionnement .....	5
Les dépenses de fonctionnement .....	5
Les premiers éléments de l'année 2025 .....	5
Les prévisions pour l'année 2026.....	7
Les recettes de fonctionnement .....	8
Les premiers éléments de 2025 .....	8
Perspectives pour l'année 2026 .....	10
Les ressources humaines .....	11
Le temps de travail des agents de la collectivité.....	12
L'année 2025.....	12
La gestion de la masse salariale en 2025.....	12
Les facteurs d'évolution 2025 .....	14
Les évolutions structurelles en 2025 .....	14
L'année 2026.....	14
La gestion de la masse salariale en 2026 au sein de la commune .....	14
Les évolutions structurelles en 2026 .....	15
La section d'investissement .....	15
Les dépenses d'investissement .....	15
La réalisation des investissements en 2025.....	15
Les prévisions pour l'année 2026.....	18
Les recettes d'investissement.....	19
Le financement des dépenses d'investissement 2025 .....	19
Propositions et perspectives de financement pour 2026.....	19
L'état de la dette .....	20
Garanties d'emprunt .....	20
Les placements .....	21



# INTRODUCTION

## Objet et contexte du rapport d'orientation budgétaire

Conformément, à l'article L.1612-26 du Code général des collectivités territoriales, et depuis la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi contenir :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre, à savoir, Toulouse Métropole.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente également les orientations en matière d'autorisations de programme.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Ces informations présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, la circulaire du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi sur la nouvelle organisation de la République relative à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- ❖ A la structure des effectifs ;
- ❖ Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- ❖ A la durée effective du travail dans la commune.

Le rapport présente également l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation du rapport d'orientations budgétaires, doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

## Le contexte économique et financier

Les sources utilisées afin de rédiger cette partie du rapport sont les suivantes :

- Haute Garonne Ingénierie-Article spécial-Loi de finances pour 2026.
- La Banque Postale-DOB en instantané 2026-MAJ le 25-02-2026.

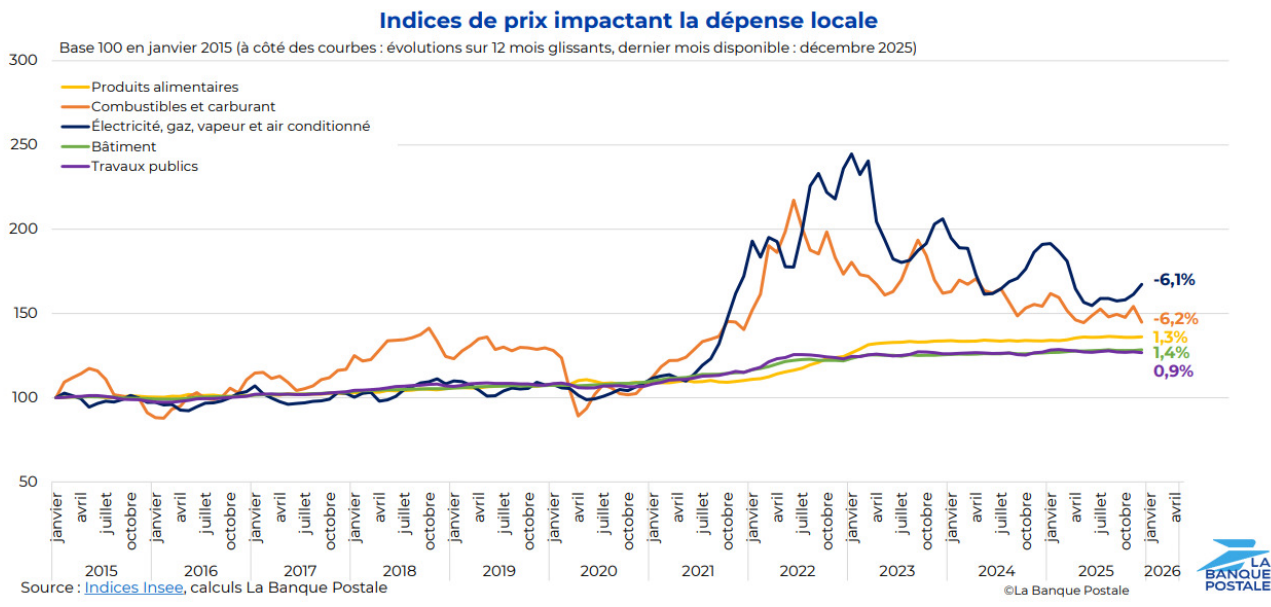
### Le contexte économique national

Ci-dessous les prévisions concernant trois indicateurs importants pour comprendre le contexte économique national :

	2025	Prévision 2026
Croissance économique (PIB Volume)	0.9 %	1 % <sup>1</sup>
Inflation moyenne	0.9 %	1.3 % <sup>2</sup>
Déficit public (en % du PIB)	5.4 %	5 % <sup>3</sup>

L'objectif contenu dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et dans le programme de stabilité 2024-2027, est de ramener le déficit public à un seuil inférieur à 3%.

Ci-dessous l'évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale :



### Le contexte réglementaire

La loi de finances pour 2026 a été promulguée le 20 février 2026, après le rejet du projet initial le 19 décembre 2025. Le budget de l'Etat n'a ainsi pas pu être adopté avant la fin de l'année 2025. Une loi de finances spéciale a été publiée le 27 décembre 2025 afin de garantir la continuité du fonctionnement des services publics.

<sup>1</sup> Données prévisionnelles de la Banque de France-décembre 2025.  
<sup>2</sup> Données prévisionnelles de la Banque de France-décembre 2025.  
<sup>3</sup> Prévisions de la Loi de finances pour 2026 du 19-02-2026.

Ci-dessous les principales mesures législatives et réglementaires pour les communes en 2026 issues de la Loi de Finances pour 2026 du 19 février 2026 :

#### Mesures relatives aux dotations de l'Etat :

- ❖ Le Fonds Vert : destiné à soutenir la transition écologique dans les territoires passe de 1.15 milliard d'euros en 2025 à 840 millions en 2026.
- ❖ L'enveloppe de la DGF : fixée à 27.406 milliards d'euros, soit 11.29 millions d'euros de plus que l'enveloppe 2025.

#### Mesures relatives à la fiscalité :

- ❖ Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition : taux de progression des bases d'imposition par l'actualisation forfaitaire de 0.8% en 2026.
- ❖ Minoration de la compensation pour l'abattement de 50% de la valeur locative des établissements industriels de la taxe sur le foncier bâti et la cotisation foncière des entreprises.
- ❖ Possibilité pour les communes et les EPCI de voter une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) à la condition d'avoir un taux de THRS inférieur au taux moyen des communes dans le département (ou taux moyen de THRS au niveau national pour les EPCI à fiscalité propre. (Précédemment la condition était celle d'un taux THRS inférieur à 75% du taux moyen de la taxe dans l'ensemble des communes du département). L'augmentation votée ne doit pas dépasser 10% du taux moyen (au lieu de 5% précédemment).
- ❖ Report de la prise en compte de l'actualisation de la valeur locative des locaux professionnels. Elle est reportée à 2027.
- ❖ Le calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est décalé de 3 ans. La prise en compte de l'état du marché locatif qui doit servir de référence à l'établissement de la révision est le 1<sup>er</sup> janvier 2028 et les résultats de cette révision seront intégrés dans les bases à compter de l'année 2031.
- ❖ Création de la taxe sur la vacance des logements d'habitation qui remplace la taxe d'habitation sur les logements vacants. Cette nouvelle taxe sera due par les propriétaires de logements vacants : depuis 1 an si la commune en zone tendue sinon depuis 2 ans (sauf cas d'exclusion).

#### Autres mesures :

- ❖ Le DILICO : le montant du dispositif en 2026 est de 740 millions d'euros. Les communes ne sont pas concernées par le prélèvement cette année. Les collectivités contributrices seront : les EPCI à fiscalité propre, les départements, les régions, la Ville de Paris, la métropole de Lyon, la collectivité de Corse et les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.
- ❖ Création d'un régime d'assurance des risques liés aux émeutes.
- ❖ Versement d'une prime aux maires en reconnaissance de leurs fonctions exercées au nom de l'Etat. Versement annuel obligatoire de 554 € bruts (soit 500 € nets). La somme sera compensée pour les communes via l'attribution d'une dotation équivalente. Les modalités d'application seront précisées par un décret du Conseil d'Etat.

## Le contexte local

Pour les communes, en 2025 les dépenses de fonctionnement évoluent en prévision de 2.5 %. Les recettes de fonctionnement progresseraient en 2025 de 2.1 %<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Prévisions publiées par La Banque Postale – Note de conjoncture finances locales – septembre 2025.

Les dépenses d'investissement progresseraient de 4.2% entre 2024 et 2025. En 2025 le financement des dépenses d'investissement est réparti de la manière suivante : 25% d'épargne nette, 43% par des subventions et des participations et 26% par l'emprunt<sup>5</sup>.

## La section de fonctionnement

Les éléments relatifs à l'année 2025 sont donnés à titre indicatif. Ils seront définitifs au moment de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

La section de fonctionnement a fait l'objet au cours de l'année 2025 de deux décisions modificatives autant en dépenses qu'en recettes.

Les orientations budgétaires de l'année 2026 sont données à titre indicatif et pourront faire l'objet d'ajustement au moment du vote du budget primitif. Le rapport présente les éléments connus à cette date et qui permettent de fixer les montants prévisionnels qui seront proposés au vote du budget primitif.

### Les dépenses de fonctionnement

#### Les premiers éléments de l'année 2025

Les dépenses de fonctionnement sont relatives aux charges incombant à la commune pour son fonctionnement courant : les charges générales (eau, électricité, carburants, diverses fournitures, contrats de maintenance etc), les participations obligatoires, les subventions aux associations etc.

#### Charges à caractère général : chapitre 011 :

	Dépenses de fonctionnement				
CA	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 011 – Charges à caractère général	2 849 288 €	3 903 374 €	3 582 854 €	3 651 203 €	3 290 815 €

D'une année à l'autre les dépenses de fonctionnement peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Ce ne sont pas toujours les mêmes postes de dépenses qui sont concernés.

Les principales évolutions des dépenses de ce chapitre en comparaison à l'année 2024 se retrouvent dans les articles suivants :

Une tendance à la baisse des dépenses suivantes en 2025 par rapport à l'année 2024 :

- **60611 - Eau et assainissement** et le **60612 – Energie/Electricité** : l'année 2024 était une année particulière concernant le paiement de l'eau, en raison du changement du cycle de facturation des différents sites. Les dépenses d'électricité et de gaz sont moins élevées en 2025.
- **60623 – Alimentation.**

<sup>5</sup> Prévisions publiées par La Banque Postale – Note de conjoncture finances locales – septembre 2025.



- **60632 – Fournitures de petits équipements.**
- **61521 et 615221 – Entretien des terrains et entretien des bâtiments publics**
- **62268 – Autres honoraires et conseils :** cet article peut varier chaque année en raison du recours à certaines prestations qui peuvent être ponctuelles : assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché, demande de conseils juridiques à un avocat, expertises.
- **6236 – Catalogues et imprimés :** les dépenses de l'année 2025 sont moins élevées, l'année 2024 étant particulièrement élevée en raison de dépenses plus ponctuelles : signalétique, impression du guide senior.

Une tendance à la hausse des dépenses suivantes en 2025 par rapport à l'année 2024 :

- **61551 – Entretien du matériel roulant.**
- **6156 – Maintenance :** la dépense a augmenté en raison de nouveaux contrats de maintenance (amiante dans les bâtiments, assistance technique à la piscine etc.).

Atténuations de produits - chapitre 014 :

Dépenses de fonctionnement					
CA	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 014 – Atténuations de produits	103 667 €	101 285 €	290 163 €	64 888 €	282 355 €

Ce chapitre est composé de la manière suivante pour 2025 :

- ❖ Prélèvement conformément à loi Solidarité Renouvellement Urbain : 168 054.03 €
- ❖ Prélèvement DILICO : dispositif de lissage conjoncturel. Il s'agit d'un prélèvement obligatoire de l'Etat sur les recettes de la commune pour la contribution au redressement des finances publiques : 72 980 €. Le DILICO prélevé en 2025 sera remboursé à 90% sur les années 2026, 2027 et 2028.
- ❖ Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : 41 321 €.

Autres charges de gestion courante : chapitre 65 :

Dépenses de fonctionnement					
CA	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 354 388 €	1 274 281 €	1 588 871 €	1 500 294€	1 536 512 €

Le chapitre 65 est en augmentation en comparaison à l'année 2024. Cela est principalement en lien avec deux types de dépenses :

- Les paiements pour les interventions et travaux du SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne).
- L'augmentation des dépenses de redevances informatiques.

Les autres dépenses :

En 2025, la commune a également eu d'autres dépenses :



- Les intérêts liés à l'emprunt : 27 049.39 €. (Le remboursement du capital est une dépense d'investissement et les intérêts sont une dépense de fonctionnement).
- Des provisions liées à des contentieux et au compte épargne temps : 19 750 €.

Les opérations dites d'ordre en lien avec les amortissements : 1 094 735.61 €.

### Les prévisions pour l'année 2026

Les dépenses de fonctionnement sont prévues avec les éléments connus à ce jour, notamment concernant les recettes à venir.

#### Charges à caractère général : chapitre 011 :

Le chapitre 011 sera proposé à un montant de 3 350 000 €. Ce montant est identique à la prévision de l'année 2025. Cependant la répartition de la nature des dépenses évoluera afin de prendre en compte les différentes demandes des services.

#### Atténuations de produits : chapitre 014 :

La commune a attribué en 2024 une subvention de 210 000 €. Cette subvention étant déduite du prélèvement 2 ans après, la commune ne devrait avoir aucun prélèvement SRU pour l'année 2026.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prélèvement SRU	40 542.51 €	14 270.47 €	29 086 €	222 066.74€	0 €	168 054 €	0 €
Subventions bailleurs sociaux	200 000 €	-	200 000 €	Subvention remboursée suite à l'annulation du projet	210 000€	180 000 €	150 000 € <i>Prévisionnel</i>

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales sera proposé à un montant équivalent à la réalisation 2025 à savoir 42 000 €.

Enfin la loi de finances pour 2026, ne prévoit pas de DILICO pour les communes au titre de l'année 2026.

#### Autres charges de gestion courante : chapitre 65 :

Le chapitre 65 sera proposé à un montant globalement identique à la prévision de l'année 2025, à savoir 1 555 000 € afin de faire face aux différentes demandes et participations de la commune.

Il n'y a pas d'évolution particulière connue à ce jour concernant le chapitre. La commune prend en considération le fait que les dépenses relatives aux travaux réalisés par le SDEGH sont en augmentation ces dernières années.

La subvention attribuée au CCAS sera proposée à un montant de 37 000 € (elle était de 30 000 € en 2024).



## Les autres dépenses

Pour 2026, la commune prévoit également d'autres dépenses de fonctionnement :

- Les intérêts liés à l'emprunt : 24 424.95 €
- La mise à jour des provisions pour risques et charges courants : le montant sera déterminé au moment du vote du budget.
- Le versement des frais de portage pour deux biens immobiliers à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) : 89 071 €. L'EPFL a acquis pour le compte de la commune, deux biens : rue du Mont Vallier et rue du Pic du Midi. Les conventions de portage de ces 2 biens immobiliers prenant fin en 2026, l'EPFL demande le paiement des frais de portage : correspondant aux dépenses relatives aux biens (frais engagés, taxes foncières). Les conventions vont cependant être prorogées de 2 ans. Un nouveau bilan de portage et de gestion des biens sera réalisé afin de prendre en compte les frais générés par les biens mais également les recettes (issues de la location des biens, et/ou de leurs cessions). Le solde de ce dernier bilan pourra être en faveur de la commune ou de l'EPFL.

Les opérations d'ordre à un montant de 1 100 000 € : ce montant sera précisé afin de tenir compte du montant des dépenses d'investissement et de leur temporalité.

## Les recettes de fonctionnement

### Les premiers éléments de 2025

#### Les impôts et taxes :

Recettes de fonctionnement					
CA	2021	2022	2023	2024	2025
Impôts directs locaux	3 640 932 €	3 793 176 €	4 437 417 €	4 617 528 €	4 725 733 €
Attribution de compensation	5 892 332 €	5 908 121 € <sup>6</sup>	5 908 121 €	5 908 121 €	5 908 121 €
Autres taxes (Droits de mutation, TLPE, droits de place)	992 352 €	1 137 691 €	1 124 737 €	1 031 741 €	1 162 839 €

Ces recettes évoluent en 2025 en raison des éléments suivants :

- ❖ Les impôts directs locaux : la recette a augmenté en 2025, en lien avec les bases et leur indexation annuelle sur l'inflation. Il n'y a pas eu d'évolution du taux communal des impôts en 2025.
- ❖ L'attribution de compensation est stable suite à la dernière évolution en 2022.
- ❖ Les droits de mutation : une augmentation des recettes passant de 584 868 € en 2024 à 702 716 € en 2025. Ci-dessous le tableau des droits de mutation encaissés depuis 2021 :

2021	2022	2023	2024	2025
702 733 €	749 450 €	687 655 €	584 868 €	702 716 €

<sup>6</sup> Cette augmentation de l'attribution de compensation est liée à la réforme de Toulouse Métropole sur l'harmonisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- ❖ La dotation de solidarité communautaire (DSC) est passée de 243 446 € en 2024 à 288 451 € en 2025.

Les autres recettes de fonctionnement sont celles liées aux participations et dotations de l'Etat ainsi qu'aux produits des services et des loyers des bâtiments communaux.

Les produits des services :

Recettes de fonctionnement					
CA	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services	1 109 343 €	1 229 399 €	1 329 208 €	1 360 148 €	1 473 328 €

Ces produits correspondent aux services payants rendus par la commune : restauration scolaire, ALAES, ALSH, crèches, multi-accueil, maison des familles, entrées et location de bassins de la piscine municipale, sports de raquettes etc. Le produit évolue chaque année : cela est dû aux évolutions des tarifs appliqués, mais aussi à l'évolution de la fréquentation des différents services par les usagers.

Les dotations et participations :

Recettes de fonctionnement					
CA	2021	2022	2023	2024	2025
Dotations et participations	1 241 631 €	1 274 253 €	1 906 615 €	1 287 564 €	1 585 114 €

Ces recettes sont en augmentation en 2025 en raison de la participation élevée de la CAF, et du montant des compensations pour l'exonération des taxes foncières versées par l'Etat :

- ❖ La CAF : montant versé en 2025 : 1 098 131.80 € (en 2024 : 878 209 €).
- ❖ Etat-Compensation exonération des taxes foncières : 200 409 € (en 2024 : 101 983 €).
- ❖ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en revanche de nouveau en baisse pour la commune :

2010	2022	2023	2024	2025
1 521 000 € (1 903 361 en euros 2024)	167 507 €	222 729 €	208 366 €	121 629 €

Les autres produits de gestion courante :

Recettes de fonctionnement					
CA	2021	2022	2023	2024	2025
Autres produits de gestion courante	252 296 €	244 371 €	278 563 €	267 695 €	252 039 €

Il s'agit des loyers, ils sont principalement liés à l'utilisation permanente des locaux à usage de bureau ou en raison d'une activité : la Gendarmerie, La Poste, la Bonne auberge, la Crèche Les Lutins du Manoir. Une partie des recettes provient également de la location ponctuelle des salles communales à des particuliers ou autres administrations : la Grande Halle, la salle Laroussinie etc.

### Les atténuations de charges :

Recettes de fonctionnement					
CA	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuations de charges	25 618 €	59 305 €	51 942 €	100 569 €	79 797.49 €

### Les produits financiers :

Une recette nouvelle en 2025 : en lien avec les placements effectués par la commune (cf dernier chapitre relatif au placement), une recette de 93 200 € correspondant aux intérêts des placements.

### Les autres produits de l'année 2025 :

- Les produits spécifiques : 15 991.30 € en lien avec des écritures de cession (produits des cessions : biens mobiliers : tondeuses et balayeuse)
- La reprise des amortissements : lorsqu'un risque ou une charge n'est plus d'actualité (par exemple contentieux terminé, dette supérieure à 2 ans finalement payée à la commune), la commune émet un titre de recettes afin de reprendre les montants provisionnés : 46 295.50 €.

### Les recettes d'ordre :

Il s'agit en 2025 de l'amortissement des subventions d'investissement pour des biens amortissables et de l'annulation d'un amortissement suite à une dépense remboursée à la commune (subvention SRU remboursée) : 48 742 €.

## Perspectives pour l'année 2026

Afin de construire un équilibre de la section de fonctionnement pour l'année 2026, la prévision s'appuie sur les éléments connus de ce début d'année. Les recettes seront précisées, notamment en fonction des différents éléments qui seront notifiés par l'Etat aux communes.

### Les impôts et taxes :

- ❖ Le produit fiscal sera fixé en tenant compte de l'évolution des bases fiscales prévisionnelles communiquées par l'Etat. La municipalité ne prévoit pas d'évolution des taux en 2026.
- ❖ L'attribution de compensation de Toulouse Métropole sera proposée à un montant identique à celui de 2025 : 5 908 121 €
- ❖ La dotation de solidarité communautaire sera prévue au montant indiqué dans la délibération 2025, soit de 288 451 € dans l'attente de la délibération concernant l'année 2026.
- ❖ La taxe locale sur la publicité extérieure, sera proposée à un montant de 120 000 €.
- ❖ Les droits de mutation seront prévus à hauteur de 650 000 €. La prévision de cette recette est difficile, mais elle s'appuie sur la tendance de ces dernières années.
- ❖ Une nouvelle recette relative au remboursement du DILICO prélevé en 2025 : 21 894 €. (Remboursement de 21 894 € en 2026, 2027 et 2028).

### Les produits des services :

- Pour les sports (entrées et location des bassins de la piscine, sports de raquettes): la recette prévisionnelle tient compte du résultat de l'année 2025 et sera proposée à 360 500 €
- Pour les recettes de la restauration, ALAE, ALSH, portage de repas, elles seront également prévues en tenant compte du résultat 2025 à un montant de 1 030 000 €.

### Les autres participations :

- ❖ La DGF est estimée à un montant de 5 000 €.
- ❖ La CAF : en tenant compte du montant versé ces dernières années, la recette est estimée à 900 000 €. Cependant les versements dépendent des données déclarées de l'activité des services et de la prévision des dépenses pour les structures.
- ❖ Les compensations versées par l'Etat en lien avec les exonérations de taxes foncières : ces éléments seront connus au moment de la notification par l'Etat des bases fiscales prévisionnelles.

### Les produits de gestion courante :

Pour les loyers, la recette sera prévue à un montant inférieur par rapport aux autres années en raison du déménagement de la Gendarmerie dans les nouveaux locaux. Le départ de l'actuelle Gendarmerie est prévue le 30/04/2026. (Le montant annuel du loyer est de 86 449 €).

### Les produits financiers :

La commune ayant fait le choix de placer de nouveau une partie des recettes des cessions estime le montant des intérêts à 41 615 € pour l'année 2026.

### Les recettes d'ordre :

Les recettes d'ordre en recettes de fonctionnement seront estimées en fonction des versements des subventions sur les biens amortissables.

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement 2025 : + 471 463.86 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement avec la reprise des résultats antérieurs : 3 548 925.80 € (Excédent antérieur cumulé de fonctionnement : 3 077 461.94 € + Excédent prévisionnel de l'année 2025 : 471 463.86 €).

## Les ressources humaines

*Le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif aux ressources humaines est consultable dans son intégralité en annexe du présent document.*

La politique des Ressources Humaines de la Collectivité répond à 2 enjeux qui sont source d'efficience et de performance collectives :

- ❖ Maintenir un service public de qualité tout en maîtrisant la masse salariale,
- ❖ Continuer à améliorer le bien-être au travail et les conditions de travail des agents.

Au quotidien, cela se traduit par :

- ❖ L'opportunité de remplacer les départs à la retraite des agents de la Collectivité,
- ❖ La réduction des périodes de tuilage au départ des agents,
- ❖ Le recours aux agents contractuels pour l'accroissement temporaire d'activités,
- ❖ L'optimisation des services afin de répondre aux valeurs du service public en garantissant les dispositifs d'amélioration des conditions de travail,
- ❖ La valorisation des carrières des agents titulaires (avancements de grades, promotion interne, mobilité),
- ❖ Veiller à la stagiairisation et à la titularisation des agents contractuels afin de lutter contre la précarité.

## Le temps de travail des agents de la collectivité

Conformément à l'article L611-2 du Code général de la fonction publique, la collectivité fixe l'organisation du temps de travail de ses agents dans le respect des dispositions applicables aux agents de l'Etat. La durée annuelle de travail effectif pour un agent à temps complet est fixée à 1607 heures, soit 35 heures hebdomadaires en moyenne, conformément à la loi et à la réforme issue de la loi du 06 août 2019 supprimant les régimes plus favorables. Afin d'assurer cette mise en conformité, la commune de L'Union a adopté de nouveaux cycles de travail par délibérations du 30 juin 2021, modifiées en janvier 2022.

## L'année 2025

Les effectifs de la Commune, au 31 décembre 2025, se déclinent de la façon suivante :

217 agents répartis comme suit :

- 133 agents titulaires,
- 39 agents contractuels,
- 45 animateurs contractuels.

La correspondance en équivalent temps plein (ETP) est la suivante : 198.03 ETP

Répartis comme suit :

- 129.46 ETP titulaires,
- 37.89 ETP contractuels,
- 30.68 ETP animateurs.

## La gestion de la masse salariale en 2025

Les crédits consacrés aux charges de personnel (chapitre 012) ont été de 8 668 609.79 euros  
L'année écoulée témoigne de mouvements de personnels (mobilité) ainsi que d'évolutions structurelles qui ont impacté le budget.

-----

Le tableau présenté ci-dessous décline les équivalents temps plein rémunéré (ETPR) selon une moyenne lissée sur l'année N.

		2022	2023	2024	2025
Personnel Municipal (Equivalents Temps Plein)	Titulaires	132.35	133.53	131.28	133.87
	Contractuels	61.3 (Hors stagiaires)	60.91 (Hors stagiaires)	66.34 (Hors stagiaires)	65.18 (Hors stagiaires)
	Total général	193.65	194.43	197.62	199.05
	Coût (012)	7 699 384.77 €	7 865 483.96 €	8 608 002.09 €	8 668 609.79
Avantages en nature	Nourriture	16 649.15 €	3 450.20 €	0 €	0 €
	Véhicule (DGS)	1 414.80 €	1 414.80 €	1 414.80€	1414.80
NBI		37 694.50 €	38 483.44 €	40 895.43 €	40 027.87€
Heures supplémentaires		103 341.28 €	100 717.21€	113 538.66 €	74 477.93€
Heures complémentaires		32 463.12 €	31 254.90 €	37 216.39 €	33 950.35€
RI		646 589.53 €	663 060.66 €	721 953.64 €	743 228.21€
Traitement Indiciaire		4 052 015.62 €	4 305 649.20 €	4 558 351.10 €	4 655 952.62€
Recours à l'intérim social		319 640.32 €*	164 163.77 €*	115 312.30 €	64 278€

\*Imputé sur le chapitre des charges à caractère général (011) jusqu'en 2023 inclus.

Voici le panorama des Ressources Humaines sur l'année 2025 :

### Les mouvements de personnels

- Le recrutement de 2 ATSEM suite à l'ouverture de classe maternelle en septembre 2025.
- 5 départs à la retraite dont 1 non remplacé, 2 remplacés depuis quelques mois.

5 agents dont les droits à la retraite ont été effectifs respectivement en janvier, février mai et septembre 2025. Des périodes de tuilages ont été nécessaires dans le cadre du remplacement d'agents.

- 3 agents ont sollicité un temps partiel dans le cadre de la mise en place d'une retraite progressive.
- 1 agent en congé disponibilité a bénéficié d'une mutation externe le 1<sup>er</sup> mars 2025.
- 1 réintégration suite à congé disponibilité en janvier 2025.
- 1 réintégration anticipée de congé disponibilité en mai 2025.
- 2 radiations des cadres d'agents en congé disponibilité.
- 2 mobilités internes.
- 6 remplacements d'agents titulaires suite à départs ou mutations externes et internes par des agents titulaires.
- 2 remplacements d'agents en accidents de travail longs.
- 1 remplacement d'agent en CLD.
- 1 agent en CLD non remplacé.
- 1 agent décédé pour lequel le capital décès a été versé à son ayant droit.

### La valorisation de carrières

86 agents ont bénéficié d'une valorisation de leur carrière (Avancements de grades, Avancements d'échelon, Nomination suite à réussite à concours, Promotion interne au choix de la collectivité, stagiairisations sans concours, stagiairisations suite à réussite à concours)

### Le recours aux saisonniers durant la période estivale

La collectivité a recruté 29 jeunes saisonniers (hors ALSH) sur la période estivale 2025.

## Les facteurs d'évolution 2025

Année 2024 : 8 608 002.09 euros.

Année 2025 : 8 668 609.79 euros.

Au titre de l'exercice 2025, les crédits inscrits au chapitre 012 s'élèvent à 8 668 609,79 €, contre 8 608 002,09 € en 2024, soit une progression contenue de 60 607,70 € (+0,70 %).

*Cette évolution maîtrisée de la masse salariale s'explique par plusieurs facteurs conjoncturels et mesures de gestion, étant précisé qu'une partie de ces surcoûts a été compensée par des efforts de régulation opérés sur d'autres articles budgétaires du chapitre.*

- Recours à l'intérim social,
- Versement d'un capital décès,
- Indemnisation de congés et CET,
- Renforcement des effectifs scolaires avec le recrutement de deux ATSEM,
- Réintégration anticipée d'un agent,
- Prime de précarité,
- Remplacements pour absences médicales.

Malgré ces éléments majoritairement exceptionnels ou conjoncturels, l'évolution du chapitre 012 demeure limitée. Cette progression modérée traduit les efforts constants de la collectivité en matière de pilotage de la masse salariale, notamment par l'optimisation des effectifs, la maîtrise des recrutements pérennes et les ajustements opérés sur d'autres lignes de dépenses.

## Les évolutions structurelles en 2025

La prise en compte du recours à l'intérim social dans le chapitre 012, le maintien de la Prime de précarité, la poursuite du Service Civique, le Fond National de Compensation, l'assurance statutaire, la protection sociale complémentaire, la Médecine Préventive, le taux de la CNRACL.

## L'année 2026

### La gestion de la masse salariale en 2026 au sein de la commune

Les enjeux de la collectivité en matière de Ressources Humaines seront poursuivis en 2026.

Au 31 décembre 2026, la prévision est la suivante :

- 220 effectifs (134 titulaires – 40 contractuels et 46 animateurs)
- 200.73 ETP (130.53 titulaires – 38.52 contractuels et 31.68 animateurs)

Une masse salariale prévue à **8 800 000 euros environ**

### Le panorama des mouvements de personnels sur l'année 2026 en matière des Ressources Humaines :

- 2 agents en retraite progressive en octobre 2026 avec application de temps partiel à compter d'octobre 2026.
- 1 agent à la retraite au 15 janvier 2026.
- 1 agent à la retraite au 1<sup>er</sup> août 2026.

- 1 agent à la retraite au 1<sup>er</sup> décembre 2026.
- Le recrutement de deux agents du Tremplin en accroissement temporaire à compter de janvier 2026 en lieu et place de leur mise à disposition par le Tremplin.
- Le recrutement d'un agent polyvalent au CTM en avril 2026 afin de remplacer un agent parti à la retraite en février 2025 et non remplacé en 2025.

La valorisation de carrière, le forfait mobilité durable, l'enveloppe des élections 2026 (15 et 22 mars 2026), les dépenses imprévisibles.

## Les évolutions structurelles en 2026

Le maintien de la Prime de précarité, Le Fonds National de Compensation, l'assurance statutaire, La protection sociale complémentaire, La médecine préventive, Le recours à l'intérim social (Le Tremplin), L'indemnité de gardiennage, les avancements d'échelons, la hausse de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL, la mise en place du versement mobilité régional et rural (VMRR), les dossiers de validation CNRACL des acquis de périodes pour d'anciens agents de la commune.

### **Conclusion :**

Année 2025 : 8 668 609.79 euros

Année 2026 : 8 800 000 euros

*Soit une augmentation de 130 000 euros (1.5%)*

Elle est principalement due à l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL de 3 points soit 100 000 euros environ en 2026 (à noter que cette augmentation a débuté en 2025 et se poursuit jusqu'en 2028 et à une augmentation de 30 000 euros environ correspondant à la valorisation des carrières et quelques mouvements de personnels.

## **La section d'investissement**

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont des dépenses qui ont pour objet d'augmenter la durée d'utilisation d'un bien, ou de rester durablement dans le patrimoine de la collectivité : travaux, acquisitions, réhabilitations etc.

Les dépenses d'investissement sont gérées à la fois au chapitre et en opérations d'équipements. Certaines de ces opérations sont également gérées en autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP), permettant d'étaler la dépense dans le temps.

### La réalisation des investissements en 2025

En 2025, la commune a payé une part importante des dépenses en lien avec des grands projets, notamment gérées en AP/CP.

Les dépenses d'investissement en 2025 sont de l'ordre de 2 339 358 € (*hors opérations d'ordre*).

## Les autorisations de programme et les crédits de paiement

### Actualisation des AP/CP

#### Réhabilitation de la Piscine municipale

Autorisation programme : 5 055 000 €

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
18 720 €	225 369 €	1 732 561.81 €	1 594 638.61 €	1 169 938.65 €	99 096.74 €	197 208.52 €	0 €	4 613.65 €	12 853.02 €

#### Multi-accueil Petite enfance

Autorisation de programme : 800 000 €

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
18 834.25 €	456 217.60 €	292 488.48 €	8 114.18 €	3 083.98 €	0 €	7 053.60 €

#### Accessibilité

Autorisation de programme : 1 281 939 €

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
232 712.34 €	49 066.40 €	23 453.38 €	286 839.27 €	587 496.63 €	70 837.61 €	3 404.76 €	28 128.61 €

#### Rénovation du Gymnase C300 et de l'Ancien Dojo

Autorisation de programme : 900 000 €

2021	2022	2023	2024	2025
9 003.60 €	464 660.32 €	332 980.16 €	59 938.87 €	9 543.31 €

#### Divers travaux dans les écoles Unionaises

Autorisation de programme : 1 227 000 €

2022	2023	2024	2025	2026
19 764.58 €	634 011.65 €	395 991.79 €	18 955.39 €	158 276.59 €

#### Ferme maraîchère biologique

Autorisation de programme : 680 000 €

2024	2025	2026
90 016.53 €	91 321.62 €	498 661.85 €

#### Réhabilitation du terrain synthétique du stade de St Caprais

Autorisation de programme : 1 000 000 €

AP Proposée au BP 2026 : 1 005 000 €

2024	2025	2026
108 €	855 156.21 €	149 735.79 €

#### Végétalisation et aménagement de la place San Biagio

Autorisation de programme : 550 000 €

2024	2025	2026
15 051 €	204 463.69 €	330 485.31 €

#### Salle de répétition

Autorisation de programme : 250 000 €

2024	2025	2026	2027
2 280 €	1 380 €	190 840 €	55 500 €

**Parc de la Cornaudric**

Autorisation de programme : 250 000 €			
2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	50 000 €	200 000 €

**Aire de glisse (Skate, trottinette, roller, BMX)**

Autorisation de programme : 300 000 €		
2025	2026	2027
0 €	100 000 €	200 000 €

**Bassins extérieurs de la Piscine**

Autorisation de programme : 2 500 000 € - (Délibération de création en date du 03-12-2025)		
2026	2027	2028
50 000 €	1 750 000 €	700 000 €

Le total de la réalisation des CP en 2025 est de 1 195 802.23 €.

Les autres opérations d'équipement : réalisations estimées

Opérations d'équipements et chapitres investissement	Réalisations 2025
Achats divers <sup>7</sup>	3 696 €
Travaux divers <sup>8</sup>	49 891.49 €
Aménagement des aires de jeux et de loisirs	1 267.12 €
Défibrillateurs et équipements réseau cœur	841.18 €
Vidéo-protection	35 100.74 €
Transition énergétique	11 163.12 €
Café culturel	10 847.42 €
Aménagement des anciens locaux du Trésor public	7 444.59 €
Toitures des bâtiments communaux	11 925.83 €
Végétalisation des cours d'écoles	4 945.20 €
Rénovation des locaux associatifs et des services	13 832.94 €
Végétalisation et aménagement des espaces publics	27 979.67 €
Travaux divers dans les écoles et ALAE / ALSH (Hors AP/CP)	660 €
Equipement restauration municipale	21 445.81 €
Véhicules	40 187.67 €
Informatique	28 351.13 €
<b>Chapitres d'investissement</b>	<b>Réalisations 2025</b>
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	57 298.07 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	286 172.84 <sup>9</sup> €
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	
Subvention au bailleur social SA PATRIMOINE	180 000 €

<sup>7</sup> Il s'agit des restes à réaliser suivants : coffret de raccordement réseau de la Grande Halle et la signalétique du cinéma.  
<sup>8</sup> Il s'agit des restes à réaliser suivants : travaux sur différents réseaux, chauffage immeuble des Hortensias, centrale d'alarme du CTM, et remplacement du faux plafond des vestiaires de rugby C300 Stade Georges Beyney.  
<sup>9</sup> Il s'agit de diverses dépenses : acquisitions et travaux.

Sur l'ensemble de la section d'investissement en dépenses, les restes à réaliser 2025 sont estimés à 488 869.75 €.

#### Les dépenses d'ordre

040-Opérations entre sections	47 253 €
041-Opérations patrimoniales	74 683.88 €

#### Les prévisions pour l'année 2026

Les dépenses d'investissement seront proposées à un montant d'environ 4 096 000 € (hors remboursement de la dette, hors RAR et hors opération d'ordre).

#### Les autorisations de programme et les crédits de paiement

La mise à jour prévisionnelle des AP/CP pour l'année 2026 est décrite ci-dessus. Il n'est pas prévu de création d'AP/CP pour l'année 2026.

#### Les autres dépenses d'investissement : prévisions

Environ 2 527 000 € seront consacrés aux investissements suivants :

#### Chapitres d'investissement Prévisions 2026

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	20 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	390 000 €

Ces dépenses correspondent à des investissements qui ne rentrent pas dans une opération d'équipement. Il s'agit de divers investissements correspondant à de l'équipement (mobilier, équipements techniques) et à divers travaux ponctuels sur du bâti ou d'autres équipements municipaux.

Le détail de ces dépenses sera donné par article et par nature dans le cadre du vote du budget. L'autorisation est donnée par chapitre, la dépense pourra être répartie par article en fonction du besoin.

#### Opérations d'équipements Prévisions 2026

Aménagement des anciens locaux du Trésor Public-Locaux du CCAS	290 000 €
Transition énergétique	350 000 €
Equipement de la restauration municipale	40 000 €
Végétalisation des cours d'écoles	238 500 €
Végétalisation et aménagement des espaces publics	50 000 €
Vidéo protection	63 000 €
Toitures bâtiments communaux	150 000 €
Rénovation des locaux associatifs et de services	275 000 €
Véhicules	100 000 €
Informatique	60 500 €

#### Autres dépenses d'investissement

Subvention à un bailleur social	150 000 €
Fonds de concours voirie	350 000 €

Les restes à réaliser 2025, d'un montant de 488 869.75 € seront payés en 2026 si les acquisitions ou travaux sont bien réalisés.

### Les dépenses d'ordre

040-Opérations entre sections | 12 000 €

## Les recettes d'investissement

### Le financement des dépenses d'investissement 2025

Les recettes d'investissement de l'année 2025 se décomposent de la façon suivante :

- ❖ Les subventions d'investissement encaissées pour un montant de 222 801.97 € correspondant aux opérations et financeurs suivants :
  - Rénovation de l'ancien Dojo et du Gymnase C300 – Solde DSIL – ETAT : 140 070 €
  - Ferme municipale biologique – Fonds de concours Toulouse Métropole – Acompte : 75 459.57 €
  - Abris vélos – Subvention FUB SERVICES : 7 272.40 €
- ❖ Remboursement de la subvention SRU versée aux Châlets en 2023 : 200 000 €
- ❖ Le FCTVA, en lien avec l'investissement de l'année 2024 : 234 431.05 €.
- ❖ Les opérations d'ordre (les amortissements et les opérations patrimoniales) à hauteur de 1 169 419.49 €.

### Propositions et perspectives de financement pour 2026

Pour l'année 2026, les recettes attendues sont les suivantes :

- ❖ Des subventions restant à réaliser pour des opérations en cours et dont un accord de subvention a été reçu en 2025 : 393 063.44 € (restes à réaliser en recettes).  
Et des subventions prévisionnelles à venir pour un montant estimé à 303 167 €.
- ❖ Le fonds de compensation de la TVA sur les investissements de 2025 dont le niveau attendu est toujours de 16.404 %, soit une recette estimée de 375 500 €.
- ❖ Les amortissements pour un montant d'environ 1 100 000 €.
- ❖ L'excédent de la section d'investissement reporté dont le résultat sera connu au moment de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Résultat prévisionnel de la section d'investissement 2025 : - 636 221.41 €  
Résultat prévisionnel de la section d'investissement avec la reprise des résultats antérieurs : 3 020 998.69 € (Excédent antérieur cumulé d'investissement : 3 657 220.10 € - Déficit prévisionnel de l'année 2025 : 636 221.41 €).

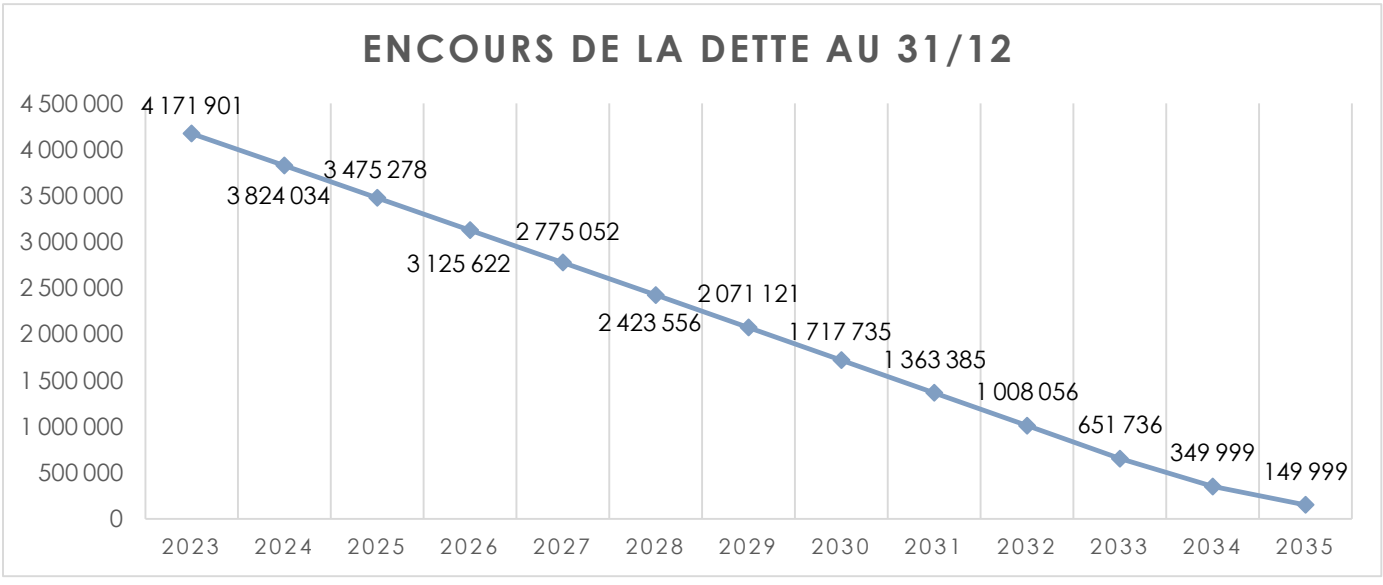
## L'état de la dette

Il n'y a pas eu recours à l'emprunt au cours de l'année 2025. Le capital de la dette a donc continué à diminuer. Le tableau ci-dessous présente le remboursement en capital des emprunts pour l'année 2025 et 2026.

Organisme prêteur	Date	Montant	Durée	Taux d'intérêt	Montant remboursement 2025	Montant remboursement 2026
Caisse des dépôts	2017	1 000 000 €	20 ans	0 %	50 000 €	50 000 €
Banque Postale	2018	1 000 000 €	15 ans	1.37 %	65 422.35 €	66 323.25 €
Société générale	2020	2 500 000 €	15 ans	0.79 %	166 666.68 €	166 666.68 €
Crédit agricole	2021	1 000 000 €	15 ans	0.68 %	66 666.68 €	66 666.68 €

Le montant du remboursement du capital de l'emprunt de la dette en 2025 est de 348 755.71 € (+ les intérêts de la dette : 27 049.39 €). Le remboursement pour 2026 est prévu à hauteur de 349 656.61 € (+ les intérêts de la dette : 24 424.95 €).

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu pour l'année 2026.



## Garanties d'emprunt

Année	Emprunt garanti	Organisme bénéficiaire	Taux
1995	Emprunt 1 Garanti 100% n°438392	PROMOLOGIS	Fixe
1995	Emprunt 2 Garanti 10% n°444899	NOUVEAU LOGIS	Variable simple
1995	Emprunt 3 Garanti 10% n°444902	NOUVEAU LOGIS	Variable simple
1995	Emprunt 4 Garanti 10% n°447120	CITE JARDINS	Variable simple
1995	Emprunt 5 Garanti 10% n°450503	NOUVEAU LOGIS	Variable simple
1995	Emprunt 6 Garanti 10% n°450501	NOUVEAU LOGIS	Variable simple
2001	Emprunt 9 Garanti 30% n°936340	PROMOLOGIS	Variable simple
2002	Emprunt 10 Garanti 30 % n°945325	PROMOLOGIS	Fixe



## Les placements

Au cours de l'année 2024, la commune a cédé plusieurs terrains pour la réalisation de nouveaux projets, pour un montant de 4 millions d'euros. Les projets d'investissement s'échelonnant dans le temps (voir notamment les AP/CP), la commune a décidé de souscrire à des placements auprès du Service de Gestion Comptable, afin de rémunérer une partie de la trésorerie (recettes issues des cessions) dans l'attente de son utilisation pour le décaissement des dépenses d'investissement.

Ces produits de placements, intitulés comptes à termes, sont ouverts aux collectivités territoriales sans risques financiers et sont placés auprès du comptable public. Le retrait anticipé est possible afin de garantir la disponibilité des fonds en cas de besoin.

Placements réalisés du 18-12-2024 :

Origine de la recette	Montant	Durée du placement	Taux	Recettes générées
Cession immobilière – Chemin de la Grive	1 950 000 €	12 mois	2.33 %	45 435 €
Cession immobilière – Avenue des Vents d'Autan	2 050 000 €	12 mois	2.33 %	47 765 €

Le total des recettes est imputé à la section de fonctionnement.

Placement prévisionnel – Février 2026 :

Origine de la recette	Montant	Durée du placement	Taux	Recettes prévisionnelles
Cession immobilière – Avenue des Vents d'Autan	2 050 000 €	12 mois	2.03 %	41 615 €